

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Le 30 janvier 2020, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Jean-Yves TOURATIER

Absents : Sylvie COURTOIS

Absents excusés : Bernard VELLETT, Chantal FOURNIER, Jean-Yves TOURATIER,

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation :

24 janvier 2020

Secrétaire de séance :

Catherine DEAT-BLEUZE

SALLES COMMUNALES : REVISION DES TARIFS

Le conseil municipal décide de revoir les tarifs des cautions et modalités de locations des salles communales (à l'exclusion de la salle La Salesse) délibérés le 19 septembre 2003 et 23 mars 2012.

Voté à l'unanimité.

DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Le conseil municipal décide de nommer la voie d'accès à l'aire de jeux du village de l'Etang : « rue de la Garde ».

Voté à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION AU MAIRE

Le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle AE114.

Voté à l'unanimité

RLV : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - CESSION DES ACTIONS SEMERAP A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le conseil municipal décide d'approuver la cession à la Communauté d'agglomération Riom-Limagne et Volcans de 7 actions de la SPL SEMEAP soit 217€ au total.

Voté à l'unanimité

REHABILITATION BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE DE L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE - PLAN RURALITE

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention « plan ruralité » de 13 440€ auprès du Conseil régional.

8 voix POUR et 1 ABSTENTION.

LOCATION COMMUNALE : SIGNATURE DE BAIL D'HABITATION – LOGEMENT 5 RUE DE CLERMONT

Le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 322.20€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant à ce logement.

Voté à l'unanimité.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS : DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 900€, pour aider au financement de vestes utilisées lors de secours à personne.

Voté à l'unanimité.